

**Commune  
De  
GINGSHEIM**

**Département du Bas-Rhin  
Arr. de Strasbourg - Campagne**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du 20 juin 2014**

Sous la Présidence de M. Eric Hofstetter, Adjoint au Maire

Elus : 11 – En fonction : 11 – Présents : 10

**Absents : M. Dominique GROSS**

**Procurations : M. Gross à Mme BOISSEAU**

**Conseil municipal en vue de la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le 20 juin 2014 à 20h30, en application des articles L. 283 et L. 290-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de notre commune.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Catherine Boisseau, Mme Schiestel Kremmel Christine, Mme Marielle Piot, M. Eric Siefert, M. Yann Demumieux, M. Eric Hofstetter, M. Yves Gillig, M. Patrick Gehin, M. Michael Mattern et M. Bernard Peyré.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. HOFSTETTER Eric, adjoint au Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents physiquement à cette assemblée.

Mme Sandra Ness-Marchetti a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes BOISSEAU et KREMMEL, pour les plus âgées, et Messieurs MATTERN et PEYRE pour les plus jeunes.

**Election du délégué :**

Chaque conseiller municipal a alors voté et il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Résultats du Premier tour de scrutin :**

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 11

**Mme KREMMEL Christine a été proclamé déléguée et a déclaré accepter le mandat.**

**Election du suppléant :**

Chaque conseiller municipal a alors voté et il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Résultats du Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 11

**M. PEYRE Bernard a été proclamé suppléant et a déclaré accepter le mandat.**

Le Procès-verbal, dressé et clos, le 20/06/2014, à 21h, en double exemplaire a été, après lecture signé par M. Hofstetter, les conseillères municipales les plus âgées, les conseillers municipaux les plus jeunes et le secrétaire.

## **Remplacement portail de la Mairie Ecole**

M. HOFSTETTER présente aux conseillers les devis de remplacement des portails de l'école – Mairie. Il présente trois devis.

A/ TSCHOEPPE pour un montant TTC de 6.950,-€

B/ ALU HOME pour un montant TTC de 7.125,-€

C/ MFC pour un montant TTC de 4.600,-€.

Après avoir étudié les devis et analysé les différentes options, l'adjoint au maire propose aux conseillers de retenir le devis de la Sté MFC de l'Est pour un montant de 4.600€ TTC. Ce dernier étant le plus complet et le plus en adéquation à la rénovation des portails du bâtiment.

Une dépose des éléments se fera courant juillet, les conseillers procéderont à la réfection des murs porteurs et la pose sera effective fin Aout 2014, afin d'être opérationnel à la rentrée scolaire 2014/2015. M. Demumieux attire l'attention des conseillers sur un taux de TVA à 20% et demande au secrétariat de bien vouloir faire valider un taux de 10%.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire rapidement la réalisation des travaux correspondant aux conditions énoncées ci-dessus, une fois le taux de TVA rectifié. Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

## **Préparation de la Fête du 13 juillet 2014**

M. Hofstetter indique que la traditionnelle Fête du 13 juillet se tiendra le dimanche soir 13 juillet 2014. Un tract communal invitera l'ensemble des administrés. Il demande également à l'ensemble des conseillers d'être présents afin d'aider à la mise en place de la Fête (installation et nettoyage).

M. Mattern prend la parole, dans le cadre de ses fonctions de Président de l'Association. Ce dernier indique avoir organisé une réunion de travail en préparation de cette manifestation et annonce que cette année, les boissons seront prises en charge par l'Association. M. Hofstetter le remercie et précise à son tour que le feu d'artifice sera offert par le Maire et les deux adjoints, pour un coût de 349€TTC. La remise des brioches se fera comme à l'habitude aux enfants et aux personnes âgées de notre Commune.

## **Remboursement Groupama – Barrière AGORA**

Pa délégation à M. Hofstetter, M. Gross indique avoir perçu de Groupama les chèques de remboursement concernant la réparation effectuée sur la barrière AGORA du Rond-Point central du village devant l'église, ainsi que sur le lampadaire de la salle des Fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter ces chèques d'un montant de 1029€ et de 916€ et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer leurs encaissements.
- APPROUVE l'encaissement de ces chèques auprès de la perception de Hochfelden.

Registre de Procès-verbal du Conseil municipal

**En vue de la désignation du délégué et du suppléant à l'élection sénatoriale 2014.**

Rendu exécutoire le 20/06/2014

Et la transmission en préfecture le Lundi 23/06/2014.

L'Adjoint au Maire,  
Eric HOFSTETTER